Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260625-2026643-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Séance du 25 juin 2026
Délibération n° 2026-6-43

Délibération : Participation aux frais de fonctionnement de l'école

Date de la convocation : 18 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 3 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi vingt-cinq juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, DENIAUD-QUEROMES Sylvie, MOREAU Sandrine, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (procuration à ROPERS Daniel), LALLEMENT Martine (procuration à FERLIER Gilles), GUILLOU Vincent (procuration à CLECH Marie).
Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Une délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2003 concerne la participation des communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Pléhédel. Une participation est demandée aux communes ne possédant pas d'école publique.

Pour l'année 2024/2025, cette participation avait été maintenue à 500 €uros par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025. **La commission des finances a décidé de porter le montant de la participation pour l'année scolaire 2025/2026 qui se termine à 550 €.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable à l'augmentation de cette participation à 550 euros pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Maire,

Daniel ROPERS